



L'intersyndicale CGT Educ'action, CDFT Education Formation Recherche Publiques, FSU-SNUipp, SE UNSA, Sud Education, aux enseignantes et enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

L'Intersyndicale nationale appelle à développer les actions exprimant l'opposition aux évaluations nationales, outil de pilotage du « choc des savoirs ».

Dans le cadre du « choc des savoirs », la rentrée 2024 est marquée, dans le 1er degré, par des mesures qui ont pour objectif la mise au pas du métier, et auront pour conséquence l'aggravation des inégalités.

Un développement du contrôle des pratiques

Les évaluations nationales seront obligatoires pour tous les niveaux, de l'école élémentaire jusqu'à la seconde. Centrées sur les seuls "fondamentaux", elles mettent en avant une conception restrictive et archaïque des apprentissages, fondées sur des présupposés éducatifs en contradiction avec les consensus scientifiques sur la question.

Au-delà de l'aspect pédagogique et technique, nos organisations rappellent que ces évaluations standardisées sont la pierre angulaire d'un système global d'évaluation du système éducatif visant à la fois les élèves mais aussi les personnels. La multiplicité des mesures d'évaluation (programmes, labellisation...) vise à développer un contrôle croissant des pratiques professionnelles.

La labellisation des manuels scolaires commencera dès la rentrée 2024 pour la lecture en cycle 2. Cette labellisation sera fondée sur un référentiel qui exclut une grande part des sciences de l'éducation: tout scénario pédagogique faisant d'une situation-problème le point de démarrage de l'apprentissage est mis au banc. De plus, les critères de labellisation indiquent combien la méthode d'apprentissage de la lecture imposée, va entraîner un premier tri des élèves en entravant l'accès au sens.

Les programmes sont réécrits, en contradiction avec les consensus scientifiques. La part des prescriptions pédagogiques y est considérablement augmentée. Or, même l'OCDE le dit, les systèmes scolaires qui misent sur l'expertise des enseignant·es et leur capacité à concevoir les enseignements sont ceux qui sont les plus performants et les moins soumis aux déterminismes sociaux.

Ce recul de la culture professionnelle au profit de protocoles, va réduire la capacité des enseignant·es à venir en aide aux élèves.

Un renforcement des inégalités scolaires

Le ministère construit une école plus normative, plus sélective, plus à même d'opérer le tri social. « Le taux de réussite au brevet et sans doute au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume.», a déclaré Gabriel Attal en décembre dernier. Ce faisant, il renonce explicitement à l'élévation générale du niveau scolaire et à la démocratisation de la réussite scolaire.

Opposé·es aux évaluations nationales et au Choc des savoirs, nous ne trierons pas nos élèves. Le métier doit rester à la main des enseignant·es, de la conception des situations d'apprentissages jusqu'à l'évaluation des élèves. Il est nécessaire de défendre la liberté pédagogique et de renforcer le pouvoir d'agir enseignant, pour que la profession puisse lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Il nous faut refuser toutes les mesures du Choc des savoirs qui font système. Il nous faut donc refuser collectivement que notre métier devienne celui du tri social, et une tâche d'application de protocoles.

C'est pourquoi l'intersyndicale CGT Educ'action, CDFT Education Formation Recherche Publiques, FSU-SNUipp, SE UNSA, Sud Education appelle à porter la motion de Conseil des maître·sses qui demande l'abandon des évaluations nationales à la rentrée 2024 et à s'emparer de la pétition intersyndicale contre les évaluations.

Collectivement, exigeons l'abandon de l'ensemble des mesures dites du "choc des savoirs" et des évaluations nationales, clé de voûte de ce système. Les actions exprimant l'opposition aux évaluations nationales à la rentrée 2024 doivent se développer.